

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_011-BF
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 – 011 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Arianne qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

VU le vote en date du 02/04/2024 du Budget Primitif de l'exercice 2024 ;

VU la délibération en date du 03/09/2024 approuvant la Décision modificative n°1 ;

VU la délibération en date du 12/11/2024 approuvant la Décision modificative n°2 ;

VU la délibération en date du 10/12/2024 approuvant la Décision modificative n°3 ;

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique (CFU) vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'Investissement et de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

AR Prefecture046-200054948-20250304-2025_011-BF
Reçu le 06/03/2025

Libelles	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		398 046.37	25 902.42			372 143.95
Opérations de l'année	2 071 974.62	2 281 472.55	731 977.44	712 200.26	2 803 952.06	2 993 672.81
TOTAUX	2 071 974.62	2 679 518.92	757 879.86	712 200.26	2 803 952.06	3 365 816.76
Résultats de clôture		607 544.30	45 679.60			561 864.70
Restes à Réaliser			161 590.00	75 909.00	85 681.00	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-José SABEL, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

La Secrétaire de Séance

Mme MATHIEU Jocelyne



Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme,

~~Le Maire,~~ La 1^{ère} Adjointe

Alain LALABARDE M. J. SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_011-BF
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

2025 - 012

1, PLACE DES CONSULS

46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Ariane qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

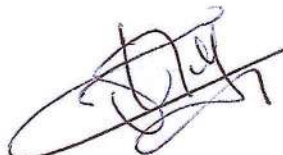
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du Budget Communal de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne



Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, *La 1^{ère} Adjointe*



~~Alain LALABARDE~~ M.-J. SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture046-200054948-20250304-2025_011-BF
Reçu le 06/03/2025

Commune de Montcuq en Quercy Blanc

**Déclaration sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2024**

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024**

Résultat de l'exercice	-19 777,18
Résultat antérieurs	-25 902,42
Solde d'exécution cumulé	-45 679,60

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	161 590,00
Recettes	75 909,00
Solde des restes à réaliser	-85 681,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-45 679,60
Rappel du solde des restes à réaliser	-85 681,00

Besoin de financement de l'investissement 131 360,60**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	209 497,93
Résultat antérieur	398 046,37
Total à affecter	607 544,30

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	131 360,60
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	476 183,70

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_013-BF
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 – 013 **1, PLACE DES CONSULS**
 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Arianne qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET ANNEXE – LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE

VU le vote en date du 02/04/2024 du Budget Primitif de l'exercice 2024 ;

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique (CFU) vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'Investissement et de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

AR Prefecture046-200054948-20250304-2025_013-BF
Reçu le 06/03/2025

Libelles	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		8 159.84	6 950.00			1 209.84
Opérations de l'année	16 820.40	22 494.19	9 902.00	8 691.53	26 722.40	31 185.72
TOTAUX	16 820.40	30 654.03	16 852.00	8 691.53	26 722.40	32 395.56
Résultats de clôture		13 833.63	8 160.47			5 673.16
Restes à Réaliser			2 000.00		2 000.00	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-José SABEL, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

La Secrétaire de Séance

Mme MATHIEU Jocelyne



Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, *La 1^{ère} Adjointe*

Alain LALABARDE M. J. SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_013-BF
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

2025 – 014

1, PLACE DES CONSULS

46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Arianne qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET ANNEXE LOCAUX
ADMINISTRATIFS GENDARMERIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du Budget annexe des locaux administratifs de la Gendarmerie.

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne



Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme,

~~Le Maire,~~ La 1^{ère} Adjointe



~~Alain LALABARDE~~ M. J. SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture046-200054948-20250304-2025_013-BF
Reçu le 06/03/2025**Montcuq BA Locaux Gendarmerie****Deliberation sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2024**

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Considérant les éléments suivants

*MONTANTS EN EURO***Pour mémoire****Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024**

Résultat de l'exercice	-1 210,47
Résultat antérieurs	-6 950,00
Solde d'exécution cumulé	-8 160,47

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	2 000,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	-2 000,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-8 160,47
Rappel du solde des restes à réaliser	-2 000,00

Besoin de financement de l'investissement 10 160,47**Resultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	5 673,79
Résultat antérieur	8 159,84
Total à affecter	13 833,63

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	10 160,47
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	3 673,16

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_015-BF
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 – 015 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Arianne qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET
ANNEXE – LOGEMENTS LEBREIL

VU le vote en date du 02/04/2024 du Budget de l'exercice 2024 ;

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique (CFU) vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'Investissement et de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		167.13	9 401.14		9 234.01	
Opérations de l'année	15 702.75	27 625.34	11 800.89	9 401.14	27 503.64	37 026.48
TOTAUX	15 702.75	27 792.47	21 202.03	9 401.14	36 737.65	37 026.48
Résultats de clôture		12 089.72	11 800.89			288 .83
Restes à Réaliser						

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_015-BF
Reçu le 06/03/2025

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-José SABEL, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne

Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme,

~~Le Maire,~~

La 1^{ère} Adjointe



~~Alain LALABARDE~~ M. J. SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_015-BF
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

2025 - 016

1, PLACE DES CONSULS

46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Ariane qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET ANNEXE LOGEMENTS
LEBREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du Budget annexe Logements Lebreil.

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne



Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, *La 1ère Adjointe*



Alain LALABARDE M. J. SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture046-200054948-20250304-2025_015-BF
Reçu le 06/03/2025

Montcuq BA Logement Lebreil

**Deliberation sur l'affectation du resultat
d'exploitation de l'exercice
2024**

MONTANTS EN EUROS

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Considérant les éléments suivants

Pour mémoire**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2024**

Résultat de l'exercice	-2 399,75
Résultat antérieurs	-9 401,14
Solde d'exécution cumulé	-11 800,89

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-11 800,89
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de l'investissement 11 800,89**Resultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	11 922,59
Résultat antérieur	167,13
Total à affecter	12 089,72

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	11 800,89
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	288,83
3 673,16	

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_017-DE
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 – 017 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Arianne qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : ÉCHANGE DE CHEMIN RURAL PECH DE MAUX À SAINTE-CROIX

Vu la délibération n° 2024-042-02 du 4 juin 2024 concernant le déclassement et l'aliénation de parties de voirie communale, l'aliénation de chemins et échange de chemins après procédure d'enquête publique, et notamment l'avis favorable concernant l'échange d'une partie d'un chemin rural de Pech de Maux à Sainte-Croix.

Vu la situation de cette portion de chemin rural de Pech de Maux cadastré section B, numéro 749 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Mme Anne-Marie BARTHOD. Elle souhaite échanger la parcelle cadastrée sous la section B, numéro 749, pour une superficie de 360 m² anciennement chemin rural de Pech de Maux à Sainte-Croix appartenant à la commune, avec, une parcelle de terrain lui appartenant cadastrée sous la section B, numéro 746, d'une superficie de 461 m²,

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_017-DE
Reçu le 06/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- **AUTORISE** cet échange de chemins avec Mme Anne-Marie BARTHOD ;
- **DECIDE D'INCORPORER** la portion de terrain cédée à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;
- **CONVIENT** que les terrains échangés sont d'une valeur équivalente, estimée à 400 €, et que les frais d'acte seront réglés par les deux coéchangistes : la Commune de MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC et Mme Anne-Marie BARTHOD à hauteur de moitié chacun.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et en son absence à la 1^{ère} adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC.

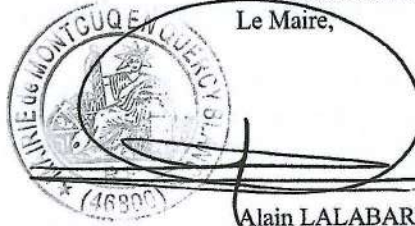
Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de Séance



Mme MATHIEU Jocelyne

Le Maire,



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_018-DE
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2025 – 018
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Arianne qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : TARIFS PARKING PLAN D'EAU

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Janvier 2016 instituant une régie de recettes et d'avances auprès du site touristique du plan d'eau Saint-Sernin pour encaisser les produits du parking du plan d'eau Saint-Sernin ;

VU la délibération du 14 Mai 2024 fixant les tarifs correspondant au droit d'entrée du parking au Plan d'Eau Saint-Sernin à compter du 1er juin 2024,

Considérant que l'activité de la régie du parking du plan d'eau constitue une location d'emplacements publics de stationnement de véhicules, et est donc assujetti à la TVA,

Considérant que cet assujettissement à la TVA constitue une perte nette de recettes pour la commune, M. le Maire propose aux conseillers municipaux d'augmenter le tarif unique d'entrée avec paiement à la borne, et de maintenir les tarifs préférentiels,

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_018-DE
Reçu le 06/03/2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} Juin 2025 :

TARIF UNIQUE : paiement par Carte Bancaire uniquement : **8.00 €** le ticket valable pour un passage (paiement à la borne)

TARIFS PREFERENTIELS : paiement par Carte Bancaire et chèque Ces cartes sont en vente exclusivement à la mairie aux jours et heures d'ouverture :

***2.00€** la carte valable pour un passage pour les habitants du territoire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc

***20.00€** la carte valable 7 jours (à partir de la 1ère utilisation) pour les vacanciers

***20.00€** la carte valable pour un mois (à partir de la 1ère utilisation) pour les habitants du territoire de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc

***20.00€** la carte valable pour toute la saison (à partir de la 1ère utilisation) – du dernier week-end de juin au premier week-end de Septembre- pour les résidents Montcuquois

TARIFS MINIBUS OU BUS : sur réservation au préalable auprès de la Mairie : paiement par mandat administratif ou chèque : **50.00€** pour un passage,

-DIT que ce droit d'entrée est redevable tous les jours de 10H à 18H30 pendant la période des deux derniers week-ends de Juin au premier week-end de Septembre

Le Maire de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC et le service de gestion comptable de Cahors sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La Secrétaire de Séance

Mme MATHIEU Jocelyne



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46300 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250304-2025_019-DE
Reçu le 06/03/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 - 019 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/02/2025

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme RECHE Arianne qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, Mme PARAYRE Patricia qui a donné pouvoir à Mme DEMON Valérie.

Absente : Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme MATHIEU Jocelyne

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de surcroit de travail au printemps et pour pallier au remplacement des agents du service technique lors de leurs congés annuels d'été ; il convient de créer un emploi saisonnier pour renforcer l'équipe et assurer la continuité des services.

Il propose donc, pour faire face à ce besoin saisonnier, de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet -31 Heures hebdomadaires - du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1 : indice IB 367, IM 366.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination de l'agent concerné.
- **DÉCIDE** qu'il pourra être demandé à cet agent d'effectuer des heures complémentaires et supplémentaires selon les besoins du service et que ces heures leur seront rémunérées.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025

La Secrétaire de Séance
Mme MATHIEU Jocelyne

Fait et délibéré en Mairie le 4 Mars 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP-7067, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).